

Canada - Europe
Parliamentary Association



Association parlementaire
Canada - Europe

OSCEPA

AP OSCE

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
concernant sa participation aux Réunions d'automne 2009 de
l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**

**Délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de
l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
(AP OSCE)**

**Athènes, Grèce
Du 9 au 12 octobre 2009**

Rapport

Du 9 au 12 octobre 2009, six parlementaires canadiens se sont rendus à Athènes, en Grèce, pour participer aux réunions d'automne 2009 de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Dirigée par l'honorable sénateur Consiglio Di Nino, la délégation était formée de l'honorable sénateur Jerahmiel Grafstein, de MM. David Tilson, Peter Goldring et Todd Russell, députés, ainsi que de M^{me} Francine Lalonde, députée. Elle était accompagnée de Maxime Ricard, secrétaire de délégation, et de Natalie Mychajlyszyn, conseillère.

APERÇU DE L'OSCE

Établie en 1975 sous le nom de Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a acquis sa présente appellation au Sommet de Budapest en décembre 1994. Les participants de l'OSCE, actuellement au nombre de 56, comprennent « tous les États européens, les États-Unis et le Canada¹ ». Onze autres États de la région méditerranéenne et d'Asie se sont ajoutés comme observateurs et sont appelés « partenaires pour la coopération ». L'organisation se définit comme principal instrument d'alerte précoce, de prévention des conflits et de gestion de crises. Elle est également reconnue en tant qu'accord régional au sens du chapitre VIII de la *Charte des Nations Unies*, ce qui signifie que les membres des Nations Unies qui sont membres d'un tel accord régional « doivent faire tous leurs efforts pour régler d'une manière pacifique, par le moyen desdits accords ou organismes, les différends d'ordre local, avant de les soumettre au Conseil de sécurité² ». Toutefois, l'OSCE n'est pas une organisation internationale au sens strict du droit international, puisque ses résolutions ne sont pas contraignantes pour les États signataires.

L'OSCE dispose cette année de 158,7 millions d'euros, soit moins qu'en 2008 (164,2 millions). Près des trois quarts de ces crédits sont affectés aux opérations sur le terrain dans 25 États et à d'autres activités. L'OSCE compte environ 3 450 employés, la plupart en mission sur le terrain, et le quart de son personnel est détaché par les pays participants.

A. Approche inclusive globale et coopérative de la sécurité

La nature très particulière de l'OSCE découle de sa composition, qui inclut les États-Unis et le Canada comme membres à part entière d'une organisation qui s'occupe d'enjeux européens. Ainsi, l'OSCE préfère le dialogue inclusif à l'admission sélective. Cela permet de maintenir ouvertes les voies de communication sur les principales questions de sécurité qui se posent entre les démocraties occidentales et les pays aux antécédents moins exemplaires sur le plan démocratique. Elle favorise aussi les échanges entre l'Union européenne et les États d'Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan, Tadjikistan et Kirghizistan) qui ne sont pas membres du

¹ Recommandations finales des consultations de Helsinki, Helsinki, 3 juillet 1973, par. 54, http://www.osce.org/documents/mcs/1975/01/4136_fr.pdf.

² Charte des Nations Unies, chapitre VIII, art. 52, par. 2, <http://www.un.org/fr/documents/charter/chap8.shtml>. Le Conseil de sécurité peut également utiliser de tels accords régionaux pour appliquer des mesures coercitives qu'il aurait adoptées.

Conseil de l'Europe. Alors que ce dernier vise avant tout la défense et le rayonnement des pratiques démocratiques et des droits humains, ainsi que la responsabilisation des gouvernements au sein des États participants, l'OSCE cherche à favoriser le développement d'une vaste zone géographique exempte de conflits – allant de Vancouver à Vladivostok -, indépendamment de la qualité démocratique des participants.

Les résolutions et les activités de l'Organisation se fondent sur une conception globale de la sécurité qui déborde le seul cadre politico-militaire. Dans la *Charte de sécurité européenne* adoptée en novembre 1999 lors du Sommet d'Istanbul, les chefs d'État et de gouvernement des pays participants de l'OSCE se sont engagés à traiter « les dimensions humaine, économique, politique et militaire de la sécurité comme un tout³ ». Toutes les formes de collaboration pacifique entre pays participants sont considérées comme étant de nature à réduire les risques de conflit à l'intérieur de la région. L'approche de l'OSCE est également dite coopérative, en ce sens que les 56 États jouissent tous d'un statut égal. Les décisions sont prises par consensus plutôt que par vote majoritaire⁴.

B. Capacité opérationnelle

Après la fin de la guerre froide, l'OSCE a développé ses institutions et ses capacités opérationnelles en raison d'exigences ponctuelles souvent urgentes, et non dans le cadre d'un plan stratégique élaboré dans une perspective à long terme. La *Charte de Paris pour une nouvelle Europe* de 1990 constitue le fondement de la charpente institutionnelle de l'OSCE.

Les opérations sur le terrain accaparent près de 75 % du budget de l'Organisation. Le fait que celle-ci n'ait entrepris aucune mission en Europe occidentale ou en Amérique du Nord est fréquemment évoqué par la Communauté des États indépendants pour soutenir qu'en dépit de ses prétentions coopératives et égalitaires, l'OSCE applique deux poids deux mesures dans ses relations avec les pays participants. L'OSCE rétorque que ses opérations découlent d'engagements contractés de manière consensuelle et à l'invitation des pays eux-mêmes.

La présidence de l'OSCE change tous les ans et la fonction de « président en exercice » est assumée à tour de rôle par les ministres des Affaires étrangères des différents États participants. En sa fonction de diplomate en chef de l'Organisation, le président en exercice est secondé par le Secrétariat et son secrétaire général, basés à Vienne.

Le 1^{er} janvier 2009, la Grèce a succédé à la Finlande à la présidence de l'organisation. M. George Papandreou, premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la Grèce, occupe le poste de président en exercice depuis le 6 octobre 2009, en

³ « *Charte de sécurité européenne* », par. 9, dans *Documents d'Istanbul 1999*, Sommet d'Istanbul 1999, http://www.osce.org/documents/mcs/1999/11/4050_fr.pdf.

⁴ Dans les cas extrêmes, il est possible d'invoquer la règle du « consensus moins un », notamment en cas de grave violation des principes de l'Organisation. Toutefois, cette règle n'a été utilisée qu'une fois, en 1992, contre l'ancienne Yougoslavie, qui a été réadmise en tant que Serbie et Monténégro après les élections de l'automne 2000.

remplacement de M^{me} Dora Bakoyannis, ancienne ministre des Affaires étrangères. Le Kazakhstan succédera à la Grèce à la présidence de l'organisation le 1^{er} janvier 2010.

C. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE représente la dimension parlementaire de l'organisation. Elle a été constituée en 1991 par le prédécesseur de l'OSCE, la CSCE, pour répondre à la demande des États participants à la *Charte de Paris pour une nouvelle Europe* de 1990. Son rôle est d'abord de faciliter le dialogue entre les parlements au sujet des enjeux qui les préoccupent et de formuler des recommandations destinées aux gouvernements, aux parlements et à la société civile concernant les trois champs d'action de l'OSCE. Parmi ses objectifs, il y a lieu de mentionner les suivants :

- suivre la réalisation, par les États participants, des objectifs de l'OSCE;
- débattre des sujets abordés lors des rencontres de l'OSCE;
- élaborer et promouvoir des mécanismes de prévention et de résolution de conflits;
- apporter son soutien au renforcement et à la consolidation des institutions démocratiques au sein des États participants de l'OSCE;
- participer au développement des structures institutionnelles de l'OSCE et au rapprochement des institutions existantes.

L'Assemblée parlementaire (AP) est organisée en trois comités généraux représentant les trois « dimensions » de l'Acte final d'Helsinki de 1975 et les champs d'intérêt de l'OSCE : le Comité général sur les affaires politiques et la sécurité, le Comité général sur les affaires économiques, les sciences, la technologie et l'environnement, et le Comité général sur la démocratie, les droits de l'homme et les questions humanitaires. L'AP recourt en outre, dans le cadre de ses activités, à des comités ad hoc, des groupes de travail et des représentants et envoyés spéciaux. L'Assemblée parlementaire joue aussi un rôle clé dans l'observation des élections dans la région de l'OSCE et charge régulièrement des délégations parlementaires de missions sur le terrain.

L'AP est administrée par un Bureau et un Comité permanent. Le Bureau comprend un président, neuf vice-présidents, un trésorier, le président, le vice-président et le rapporteur de chacun des trois comités généraux, ainsi qu'un président émérite. Il est chargé de veiller à la mise en œuvre des décisions du Comité permanent et prend ses décisions à la majorité des voix. Le Comité permanent se compose quant à lui des membres du Bureau et des 56 chefs de délégation des États participants. Il guide les travaux de l'Assemblée, approuve son budget et nomme le secrétaire général. Il se sert de la règle du « consensus moins un » lorsqu'il se prononce sur des décisions, sauf dans le cas de la nomination du secrétaire général, qui se fait à la majorité des voix.

L'AP est appuyée, sur le plan administratif, par le secrétaire général et le Secrétariat, qui ont leur siège à Copenhague. Le Secrétariat a été établi et est devenu opérationnel en janvier 1993, peu après la constitution de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

À l'heure actuelle, l'AP compte plus de 300 parlementaires désignés par leurs parlements respectifs. Participent également à ses travaux des observateurs comprenant des parlementaires des partenaires pour la coopération de l'OSCE de la région de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et de l'Asie (Japon, Corée, Thaïlande, Afghanistan et Mongolie). Elle inclut aussi des représentants d'autres assemblées parlementaires et organisations de sécurité, comme l'OTAN.

Depuis la première réunion annuelle tenue à Budapest en juillet 1992, les membres de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et les représentants des partenaires pour la coopération se sont rencontrés plusieurs fois par an pour exécuter le mandat de l'Assemblée. Cette dernière se réunit en plénière à la session annuelle de juillet organisée par le parlement d'un État participant. La session annuelle est la plus importante réunion au calendrier de l'Assemblée parlementaire, qui discute alors de différentes questions et résolutions de l'OSCE, reçoit des rapports, adopte la déclaration de la session et élit ses dirigeants. Aux réunions d'automne, qui ont lieu en septembre et qui sont également organisées par le parlement d'un État participant, l'Assemblée tient en plénière une conférence sur un thème particulier.

Les comités généraux se réunissent au cours des sessions annuelles pour débattre et adopter des résolutions et élire leurs dirigeants. Ils tiennent également des réunions conjointes et distinctes lors de la réunion d'hiver, tenue en février à Vienne, siège de l'OSCE, pour débattre des questions importantes, assister à des séances d'information organisées par de hauts fonctionnaires de l'OSCE et entendre des exposés de leurs rapporteurs sur les projets de résolution de la session annuelle suivante.

Le Bureau se réunit également au cours de la session annuelle, ainsi qu'en avril et en décembre. Pour sa part, le Comité permanent tient des réunions lors de la session annuelle, de même qu'à l'automne et à l'hiver.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE se réunit aussi, en marge de ses réunions annuelles ordinaires ou à d'autres moments, pour discuter de sujets particuliers. Le Forum parlementaire de la Méditerranée, par exemple, a lieu au cours des réunions d'automne, tandis que la Conférence économique, organisée par le parlement d'un État participant, se tient tous les deux ans, au printemps.

Le budget 2009-2010, approuvé en 2009, s'élève à 2,86 millions d'euros, le même montant que l'année précédente. En 2009-2010, la contribution prévue du Canada est de 250 155 \$ CAN.

Le budget de l'Assemblée finance la plupart des dépenses d'organisation de la session annuelle, de la réunion d'hiver, des réunions d'automne et des rencontres du Comité permanent et du Bureau, de même que les visites officielles, le programme d'observation des élections et les frais du Secrétariat international. Les parlements hôtes des sessions annuelles offrent par ailleurs un important appui financier à l'Assemblée. Le Folketing danois, par exemple, fournit gracieusement les locaux du Secrétariat.

M. João Soares (Portugal) est président de l'Assemblée depuis juillet 2008, ayant succédé à Göran Lenmarker (Suède). M. Spencer Oliver (États-Unis) est secrétaire

général depuis janvier 1993. L'honorable sénateur Jerahmiel Grastein assure la vice-présidence depuis juillet 2007, après avoir occupé les fonctions de trésorier de 2001 à 2007. L'honorable sénateur Consiglio Di Nino, chef de la délégation canadienne depuis février 2005, est président du Comité général sur les affaires politiques et la sécurité depuis juillet 2009, ayant assumé les fonctions de vice-président de ce comité depuis juillet 2007.

RÉUNIONS D'AUTOMNE 2009 DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE⁵

Pendant quatre jours, du 9 au 12 octobre 2009, quelque 200 parlementaires de 50 des 56 États participants de l'OSCE, de même que des représentants des États « partenaires pour la coopération », dont l'Algérie, la Jordanie, l'Égypte et Israël, se sont réunis à Athènes, en Grèce, dans le cadre de trois événements complémentaires : la Conférence interparlementaire sur la sécurité énergétique et l'environnement, le Forum méditerranéen de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et la réunion du Comité permanent.

A. Conférence interparlementaire sur la sécurité énergétique et l'environnement

1. Séance plénière d'ouverture

- Le président de l'Assemblée parlementaire, M. João Soares, a ouvert la 18e séance annuelle. À propos du thème de la conférence, la sécurité énergétique et l'environnement, il a fait remarquer que l'OSCE regroupe quelques-uns des plus grands producteurs et consommateurs d'énergie au monde; elle peut donc jouer un rôle de premier plan. Il a souligné le lien qui existe entre la sécurité énergétique, l'environnement et l'harmonie des rapports entre les États. Le président Soares a mentionné le rôle que peuvent jouer les parlementaires dans la poursuite et l'approfondissement du dialogue sur les questions de sécurité européenne dans le cadre du processus de Corfu.
- Le président du Parlement hellénique, M. Dimitrios Sioufas, a souligné le rôle des parlementaires dans la promotion de la paix et de la coopération dans la région de l'OSCE. À propos du thème de la conférence, il a fait valoir l'importance de la coopération pour stimuler la réflexion et l'engagement soutenu en vue de la Conférence de Copenhague et à long terme.
- Le représentant⁶ du président en exercice de l'OSCE, M. Spyros Kouvelis, sous-ministre des Affaires étrangères de la Grèce, a exposé les défis et priorités de la présidence. Il a entre autres parlé de l'amélioration du dialogue stratégique sur les questions de sécurité européenne, de la situation en Géorgie depuis le déclenchement des hostilités avec la Russie, et du renforcement de la primauté du droit.

⁵ Le présent rapport s'inspire du document intitulé OSCE Parliamentary Assembly 2009 Fall Meetings, Athens, Greece, 9-12 October 2009: Report, publié par le Secrétariat et disponible à l'adresse : <http://www.oscepa.org/images/stories/documents/activities/3.Fall%20Meetings/Brochures%20-%20Fall%20Meetings/2009-FM-Athens-Summary-Report.pdf>.

⁶ Des élections législatives ont eu lieu en Grèce juste avant les réunions d'automne et ont entraîné un changement de gouvernement. Le poste de président en exercice de l'OSCE n'avait donc toujours pas été doté de façon permanente.

- Le chef de la délégation hellénique à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, M. Panayotis Skandalakis, a insisté sur l'importance, pour la région méditerranéenne, des questions de sécurité énergétique et d'environnement, mentionnant en particulier l'élévation du niveau de la mer. Il a insisté sur le rôle de l'Assemblée parlementaire dans la formulation de solutions à long terme de développement durable aux problèmes de sécurité énergétique et d'environnement.
- M. Petros Efthymiou, vice-président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, a soulevé les nouvelles réalités politiques et l'impact social des changements climatiques. Il a insisté sur l'importance d'unir les efforts et d'obtenir un engagement politique à l'égard de la lutte contre les changements climatiques, notamment pour trouver des mesures de prévention économiques.

2. Séance I : Coopération régionale en matière de sécurité énergétique

À cette séance, les participants ont assisté aux exposés des conférenciers suivants : Volodymyr Saprykin, directeur des programmes énergétiques au Razumkov Centre for Economic and Political Studies, en Ukraine, et Sergei Komlev, chef de la Contract Structuring and Price Formation Directorate de la société Gazprom Export.

- Volodymyr Saprykin a parlé du « triangle énergétique » que forment la Russie, l'Ukraine et les pays de l'Union européenne, des défis que présentent la réduction de la consommation et la diversification de l'approvisionnement énergétique du point de vue technologique et commercial, ainsi que des intérêts divergents des États et des sociétés touchés. Néanmoins, il a conclu que, grâce à une réforme législative et à la libéralisation du marché du gaz naturel en Ukraine, d'éventuelles guerres pour le gaz naturel peuvent être évitées.
- Sergei Komlev a souligné le rôle important du gaz naturel dans les solutions aux problèmes énergétiques de nombre de pays européens, notamment parce qu'il s'agit d'un combustible propre et hautement concurrentiel du point de vue des coûts. À cet égard, les solutions d'approvisionnement énergétique devraient être assujetties aux lois du marché. Il a également parlé de trois mythes concernant Gazprom, expliquant qu'il ne s'agit pas d'un outil du gouvernement russe, qu'elle ne contrôle pas l'approvisionnement en gaz naturel de l'Europe et qu'elle est un fournisseur fiable. Les intérêts de l'Ukraine, qui veulent bénéficier des prix du marché, ont toutefois contribué à déformer cette image. En conclusion, il a invité l'Europe et la Russie à collaborer davantage pour améliorer leurs économies et hausser leur niveau de vie.

3. Séance II : Politique climatique et environnementale – En route vers Copenhague

Durant cette séance, les participants ont assisté aux exposés des conférenciers suivants : sénateur Benjamin Cardin (États-Unis), vice-président de l'AP de l'OSCE, et Dimitris Varvargios, ancien vice-président du Comité permanent spécial sur la protection de l'environnement du Parlement hellénique.

- Le sénateur Cardin a discuté des effets sur la sécurité des changements climatiques, citant notamment la pénurie de nourriture et les conflits dans les endroits où la population a déjà du mal à survivre. Il a fait un survol des défis

supplémentaires auxquels sont confrontés les dirigeants du monde pour pallier aux changements climatiques dans un contexte de crise économique, mentionnant que la dimension économique doit faire partie intégrante des solutions aux changements climatiques. Il a dressé une liste des mesures prises récemment par le Sénat américain à propos des changements climatiques et s'est engagé à faire des États-Unis un chef de file en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- Dimitris Varvargios a insisté sur l'importance de l'action et de la coopération internationales face aux changements climatiques, la plus grande menace pour l'humanité. Il a cité quelques-unes des conséquences déjà observables, dont l'élévation du niveau de la mer, les réfugiés économiques et la réduction de la biodiversité. Il a conclu en disant que croissance économique et solutions environnementales ne sont pas incompatibles, et que les pays développés et en développement doivent prendre part à la solution.

4. Séance III : Utilisation optimale des ressources naturelles pour la sécurité humaine

Durant cette séance, les participants ont entendu les conférenciers suivants :

Kassym-Jomart Tokayev (Kazakhstan), vice-président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE; Goran Svilanovic, coordonnateur des activités environnementales et économiques de l'OSCE; Theodoros Pangalos, vice-premier ministre de la Grèce et président du Comité politique de l'Assemblée européenne de sécurité et de défense; et Charalambos Tsoutrelis, ancien professeur de génie minier et président du conseil d'administration de l'Institute of Geology and Mineral Exploitation.

- En prévision du rôle à venir du Kazakhstan à la présidence de l'OSCE, Kassym-Jomart Tokayev a parlé des efforts déployés par ce pays pour développer des sources d'énergie renouvelable, et a mentionné que l'énergie nucléaire devrait être envisagée. Il a souligné les défis de l'Asie centrale face à la gestion de l'eau. Il a encouragé l'étude et l'élaboration d'un cadre juridique sur la distribution de l'eau et a proposé que le Kazakhstan dirige une unité de recherche sur cette question.
- Goran Svilanovic a déclaré qu'il appuyait les principales résolutions adoptées à la séance annuelle de l'Assemblée à Vilnius. Il a souligné l'importance de la coopération face à l'utilisation durable des ressources, un facteur qui peut servir à mesurer le renforcement de la confiance entre anciens opposants.
- Theodoros Pangalos a passé en revue les efforts déployés à différents niveaux (local, régional, national et international) pour aborder différentes préoccupations environnementales. Il a ajouté que les gouvernements et parlements jouent un rôle important dans l'évolution des comportements au profit de l'adoption d'habitudes de vie plus durables.
- Charalambos Tsoutrelis a discuté des défis particuliers de la Grèce en ce qui a trait aux ressources d'eau souterraine et des solutions possibles, dont l'irrigation et l'enregistrement de réservoirs aquifères pour que l'on puisse les surveiller plus étroitement et ainsi éviter que la situation ne devienne irréversible.

5. Séance de clôture

Le président Soares a conclu la conférence interparlementaire en soulignant que la durabilité, la sécurité énergétique et les solutions environnementales doivent être envisagées de manière concertée. Il a souligné l'interdépendance des producteurs et des consommateurs d'énergie, et précisé que tous doivent s'entendre sur la poursuite du dialogue afin de trouver de meilleures solutions et de gérer les manipulations du marché. Il a ajouté qu'une action politique ferme s'impose, même dans le contexte économique actuel, pour assurer la durabilité à long terme. Il a indiqué notamment que la relance de l'économie mondiale était liée à la sécurité énergétique et à l'adoption de meilleures politiques environnementales. En terminant, il a mentionné que la durabilité à long terme reposait sur la diversification des sources énergétiques et la volonté politique à l'égard des sources d'énergie renouvelable.

B. Forum méditerranéen

Le Forum méditerranéen annuel de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE était présidé par Alcee Hastings (États-Unis), représentant spécial de l'Assemblée aux Affaires méditerranéennes. Dans son allocution d'ouverture, M. Hastings, membre du Congrès, a parlé d'un séminaire sur l'engagement des partenaires méditerranéens de l'OSCE qu'il a organisé en juillet 2009, à Washington, en vue de renouveler les fondements du partenariat. Il a avancé quatre éléments à l'appui du renouvellement : le besoin de surmonter la lassitude occasionnée par la multitude des cadres de travail; l'appropriation par les États partenaires du processus de dialogue; la nécessité de financer davantage les programmes d'échanges de services civils et de diplomatie entre les partenaires méditerranéens; et l'influence possible de la dimension méditerranéenne sur le processus de paix au Moyen-Orient.

Elsa Papadimitriou, vice-présidente du Parlement hellénique, a résumé les récents efforts déployés par l'Union interparlementaire dans la région méditerranéenne. Elle a insisté sur le rôle des assemblées interparlementaires dans la formulation de solutions dans des domaines tels que la coopération économique et environnementale, afin d'accroître la prospérité de la région.

Sotiris Roussos, représentant personnel du président en exercice de l'OSCE pour les partenaires de la coopération, a fait état de certaines mesures positives émanant de la région méditerranéenne. Il a toutefois rappelé que le chômage demeure un problème auquel on ne peut remédier que par la stimulation économique et l'accroissement des échanges commerciaux. Il a invité les États européens à hausser leur niveau de développement pour atteindre celui d'autres régions, comme l'Amérique du Sud. Trois éléments permettront d'assurer l'avenir du partenariat : la souplesse dans les régions d'activité, la visibilité du processus et la réalisation de résultats concrets.

Le discours principal au Forum méditerranéen a été prononcé par Marc Perrin de Brichambaut, secrétaire général de l'OSCE. Il a informé l'Assemblée parlementaire des récents développements touchant la dimension méditerranéenne de l'OSCE. Il a revu les moyens de renforcer le dialogue méditerranéen par l'accroissement de la dimension parlementaire et la réforme des méthodes de travail du Groupe de contacts constitué à Vienne. Il a conclu en déclarant qu'il fallait établir un équilibre entre l'approfondissement et l'élargissement du Partenariat.

1. Séance sur le commerce et la coopération économique entre les pays de la Méditerranée

Cette séance était présidée par le sénateur Jerry Grafstein (Canada). Dans son allocution, il a parlé de l'importance de la coopération économique pour promouvoir la paix et la stabilité dans les régions de la Méditerranée et du Moyen-Orient. Il a insisté sur le fait que, compte tenu du niveau de chômage très élevé chez les jeunes dans la région, la création d'emplois était essentielle au processus de paix au Moyen-Orient.

Miltiadis Makriyannis, responsable du Service de la Coopération régionale européenne et des Partenariats du Parlement hellénique, a fait écho aux observations du sénateur Grafstein en ajoutant que la paix et la stabilité dans la région passent par des solutions politiques et économiques, lesquelles sont par ailleurs interreliées. Aussi, la présence accrue du secteur privé et le regroupement de petites et de moyennes entreprises vouées à l'agriculture, à l'énergie, à la construction navale et au tourisme pourraient présenter certains avantages.

Yiannis Stournaras, professeur d'Économie à l'Université d'Athènes et directeur de recherche pour la Fondation de la recherche industrielle et économique, a déclaré que la région méditerranéenne offrait de grandes possibilités de coopération et de croissance économique, un tiers du commerce mondial et un quart des réserves pétrolières étant concentrés dans la région. Il a parlé de l'importance de renforcer la coopération dans les secteurs de la technologie, du transport, de la culture et de l'énergie en instaurant les réformes nécessaires pour soutenir la croissance économique. Ces réformes doivent toutefois être axées sur le respect des droits de la personne.

C. Comité permanent

Le président Soares, président du Comité permanent, a passé en revue les activités à venir, dont les préparatifs en vue de la présidence de l'OSCE du Kazakhstan en 2010, ainsi que son rôle de chef de la mission d'observation des élections présidentielles de janvier 2010 en Ukraine.

Le trésorier de l'AP, Robert Battelli (Slovenie), a déposé son rapport qui révèle que pour une 17^e année consécutive, le budget approuvé a été respecté.

Le secrétaire général de l'AP, Spencer Oliver, a indiqué que les livres du Secrétariat avaient été vérifiés et qu'aucun problème n'avait été relevé par le vérificateur externe. Il a par ailleurs fait une mention spéciale des longs états de service de certains membres de l'Assemblée, dont Jerry Grafstein, qui prendra bientôt sa retraite.

Les rapports de récentes missions d'observation d'élections ont été déposés, dont celui sur les élections présidentielles au Kirgizstan, ainsi que sur les élections parlementaires en Moldavie. Le chef de la mission de l'AP en Albanie a fait état de sa visite de suivi dans ce pays.

Le Comité permanent a par ailleurs entendu les comptes rendus de divers représentants spéciaux de l'AP sur les activités prévues, dont celui du président émérite et envoyé spécial en Géorgie Goran Lenmarker (Suède) sur le Nagorny-Karabakh, et de Kimmo Kiljunen, représentant spécial de l'Asie centrale, de Roberto Battelli (Slovénie), représentant spécial de l'Europe du Sud-Est, et de Walburga Hapsburg

Douglas (Suède), président de l'équipe parlementaire ad hoc en Moldavie. Le représentant spécial aux Affaires méditerranéennes, Alcee Hastings (États-Unis), a parlé d'un séminaire qu'il a organisé à Washington, en juillet 2009, sur la dimension méditerranéenne. La représentante spéciale pour la parité des sexes, Tone Tingsgaard, a parlé aux membres de l'équilibre des sexes à l'OSCE et a relaté sa participation aux activités de l'OSCE. L'importance de nommer à nouveau un représentant spécial sur les questions de migration a été soulevée.

Le secrétaire général de l'OSCE, l'ambassadeur Marc Perrin de Brichambaut, a donné un aperçu du budget préliminaire de l'OSCE, exprimant son désir de le faire adopter rapidement malgré la situation financière difficile de nombreux pays.

ACTIVITÉS DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Des membres de la délégation canadienne ont participé aux réunions d'automne. Voici la liste des activités de chacun des délégués.

- Sénateur Consiglio Di Nino, chef de la délégation :
 - Réunion bilatérale avec le président de l'Assemblée parlementaire et rencontre de la délégation du Kyrgyzstan pour faire un suivi de la mission d'observation des élections de juillet 2009 qu'il avait dirigée.
- Sénateur Jerry Grafstein :
 - Présidence d'une séance du Forum méditerranéen et allocution d'ouverture.
 - Durant la séance de clôture, parce que les réunions d'automne devaient marquer sa dernière présence à l'AP avant sa retraite, le sénateur Grafstein a reçu les éloges du secrétaire général Oliver pour ses nombreuses années de service et son engagement envers l'AP.
- M. David Tilson, député :
 - M. Tilson a participé aux débats sur les sujets suivants :
 - Durant la séance sur la sécurité énergétique, il a parlé des initiatives récentes du Canada pour promouvoir la sécurité énergétique au pays.
 - Durant la séance sur la politique climatique et environnementale – En route vers Copenhague, il a parlé de l'apport du Canada à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du pays, du continent et du monde.
- M. Peter Goldring, député :
 - M. Goldring a participé aux débats sur les sujets suivants :
 - Durant la séance sur la politique climatique et environnementale – En route vers Copenhague, il a parlé des effets des changements climatiques dans l'Arctique.
 - Durant la séance sur l'utilisation optimale des ressources naturelles pour la sécurité humaine, il a parlé de la nécessité de diversifier les sources de

combustible et du rôle des progrès technologiques dans la gestion de l'approvisionnement énergétique.

- Mme Francine Lalonde, députée :
 - Durant la séance sur la politique climatique et environnementale – En route vers Copenhague, M^{me} Lalonde a parlé du rôle de la technologie dans l'équilibre de l'exploration des ressources, notamment le développement des sables bitumineux et les efforts de protection de l'environnement, ainsi que du rôle que les gouvernements provinciaux et nationaux peuvent jouer dans la formulation de solutions.
- M. Todd Russell, député :
 - Durant la séance sur l'utilisation optimale des ressources naturelles pour la sécurité humaine, M. Russell a parlé de la nécessité de respecter les droits et les revendications culturelles des collectivités autochtones dans les tentatives visant à trouver des solutions aux changements climatiques.

Les réunions d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont traité de sujets qui touchent de près les Canadiens. La délégation canadienne s'est démarquée par sa grande qualité et la présence de tous ses membres aux activités, participation qui a été reconnue par de nombreuses délégations. La délégation canadienne à l'AP suscite le respect de ses pairs délégués.

Respectueusement soumis,

L'honorable Sénateur Consiglio Di Nino,
Directeur

Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la
coopération en Europe (AP OSCE)

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP OSCE)
ACTIVITÉ	Réunions d'automne 2009 de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
DESTINATION	Athènes, Grèce
DATES	Du 9 au 12 octobre 2009
DÉLÉGATION	
SÉNAT	L'honorable Consiglio Di Nino, sénateur L'honorable Jerahmiel Grafstein, sénateur
CHAMBRE DES COMMUNES	M. Peter Goldring, député M. David Tilson, député M. Todd Russell, député Mme Francine Lalonde, députée
PERSONNEL	M. Maxime Ricard, secrétaire de l'Association Mme Natalie Mychajlyszyn, analyste
TRANSPORT	28 303,79 \$
HÉBERGEMENT	9 624,34 \$
HOSPITALITÉ	0,00\$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	4 945,02 \$
CADEAUX OFFICIELS	0,00 \$
DIVERS	246,29 \$
TOTAL	43 119,44 \$

Annexes

1. États participants de l'OSCE
2. Notes d'allocution pour le sénateur Jerahmiel Grafstein – Scéance sur le commerce et la coopération économique entre les pays de la Méditerranée
3. Notes d'allocution pour M. David Tilson, député – Coopération régionale en matière de sécurité énergétique
4. Notes d'allocution pour M. David Tilson, député – Politique climatique et environnementale
5. Note d'allocution pour M. Peter Goldring, député – Politique climatique et environnementale
6. Notes d'allocution pour M. Peter Goldring, député – Utilisation optimale des ressources naturelles pour la sécurité humaine
7. Notes d'allocution pour M. Todd Russell, député – Utilisation optimale des ressources naturelles pour la sécurité humaine

Annexe 1

États participants de l'OSCE

Regroupant 56 états situés en Europe, en Asie centrale et en Amérique du Nord, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est la plus grande organisation de sécurité régionale au monde.

Albanie

- Admission à l'OSCE : 19 juin 1991
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 16 septembre 1991; signature de la Charte de Paris : 17 septembre 1991

Allemagne

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Ancienne République yougoslave de Macédoine

- Admission à l'OSCE : 12 octobre 1995

Andorre

- Admission à l'OSCE : 25 avril 1996
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 10 novembre 1999; signature de la Charte de Paris : 17 février 1998

Arménie

- Admission à l'OSCE : 30 janvier 1992
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 8 juillet 1992; signature de la Charte de Paris : 17 avril 1992

Autriche

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Azerbaïdjan

- Admission à l'OSCE : 30 janvier 1992
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 8 juillet 1992; signature de la Charte de Paris : 20 décembre 1993

Bélarus

- Admission à l'OSCE : 30 janvier 1992

- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 26 février 1992; signature de la Charte de Paris : 8 avril 1993

Belgique

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Bosnie-Herzégovine

- Admission à l'OSCE : 30 avril 1992
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 8 juillet 1992

Bulgarie

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Canada

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Chypre

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Cité du Vatican

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Croatie

- Admission à l'OSCE : 24 mars 1992
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 8 juillet 1992

Danemark

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Espagne

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973

- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Estonie

- Admission à l'OSCE : 10 septembre 1991
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 14 octobre 1992; signature de la Charte de Paris : 6 décembre 1991

États-Unis d'Amérique

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Fédération de Russie

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Finlande

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

France

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Géorgie

- Admission à l'OSCE : 24 mars 1992
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 8 juillet 1992; signature de la Charte de Paris : 21 janvier 1994

Grèce

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Hongrie

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Irlande

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Islande

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Italie

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Kazakhstan

- Admission à l'OSCE : 30 janvier 1992
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 8 juillet 1992; signature de la Charte de Paris : 23 septembre 1992

Kirghizistan

- Admission à l'OSCE : 30 janvier 1992
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 8 juillet 1992; signature de la Charte de Paris : 3 juin 1994

Lettonie

- Admission à l'OSCE : 10 septembre 1991
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 14 octobre 1991; signature de la Charte de Paris : 6 décembre 1991

Liechtenstein

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Lituanie

- Admission à l'OSCE : 10 septembre 1991
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 14 octobre 1991; signature de la Charte de Paris : 6 décembre 1991

Luxembourg

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973

- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Malte

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Moldavie

- Admission à l'OSCE : 30 janvier 1992
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 26 février 1992; signature de la Charte de Paris : 29 janvier 1993

Monaco

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Monténégro

- Admission à l'OSCE : 22 juin 2006
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er septembre 2006

Norvège

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Ouzbékistan

- Admission à l'OSCE : 30 janvier 1992
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 26 février 1992; signature de la Charte de Paris : 27 octobre 1993

Pays-Bas

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Pologne

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Portugal

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

République slovaque

- Admission à l'OSCE : 1er janvier 1993

République tchèque

- Admission à l'OSCE : 1er janvier 1993

Roumanie

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Royaume-Uni

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Saint-Marin

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Serbie

- Admission à l'OSCE : 10 novembre 2000

Slovénie

- Admission à l'OSCE : 24 mars 1992
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 8 juillet 1992; signature de la Charte de Paris : 8 mars 1993

Suède

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Suisse

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Tadjikistan

- Admission à l'OSCE : 30 janvier 1992
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 26 février 1992

Turkménistan

- Admission à l'OSCE : 30 janvier 1992
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 8 juillet 1992

Turquie

- Admission à l'OSCE : 25 juin 1973
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 1er août 1975; signature de la Charte de Paris : 21 novembre 1990

Ukraine

- Admission à l'OSCE : 30 janvier 1992
- Signature de l'Acte final d'Helsinki : 26 février 1992; signature de la Charte de Paris : 16 juin 1992

Annexe 2

Notes d'allocution pour le sénateur Jerahmiel Grafstein

Séance sur le commerce et la coopération économique entre les pays de la Méditerranée

Distingués collègues,

C'est un très grand honneur pour moi d'assumer la présidence de cette séance sur le commerce et la coopération économique entre les pays de la Méditerranée dans le cadre du Forum méditerranéen de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, cette année. Comme vous le savez, les questions qui touchent la Méditerranée de même que le commerce et l'économie me passionnent depuis longtemps. Outre de nombreuses réunions du Forum méditerranéen, j'ai également assisté à l'audience spéciale organisée par M. Alcee Hastings, représentant spécial pour les affaires méditerranéennes, à Washington, en juillet dernier. De plus, comme vous le savez, j'ai eu l'honneur de voir adoptés par l'Assemblée parlementaire deux de mes points additionnels sur le libre-échange dans le bassin méditerranéen, qui ont ensuite été inclus dans la Déclaration d'Astana et dans la Déclaration de Vilnius. Présider un groupe spécial qui me permet d'allier ces deux sujets est donc une responsabilité que j'accepte d'endosser avec plaisir.

Vous vous souvenez peut-être que j'ai présidé le Forum méditerranéen l'année dernière, aux réunions d'automne qui se sont déroulées à Toronto. La discussion s'est avérée très fructueuse, en grande partie grâce à la forte représentation de plusieurs partenaires méditerranéens, comme l'Algérie, Israël, la Jordanie et le Maroc. Le Forum de cette année s'est lui aussi avéré une véritable réussite. Il me tarde de participer à une discussion vive et instructive.

J'aimerais maintenant me prévaloir de la prérogative de la présidence pour parler brièvement de ces enjeux. Je vous demande de faire preuve d'indulgence, puisqu'il s'agit là de la dernière occasion que j'ai d'en parler et je veux m'assurer que vous les compreniez bien.

Tout d'abord, je pense pouvoir dire que vous saisissez pleinement les retombées positives que le développement économique et la prospérité peuvent avoir sur la paix et la stabilité. Nombre d'entre nous avons pu constater ce lien, dans le cadre de nos expériences personnelles ou nationales. Ce lien fait d'ailleurs partie intégrante de l'Acte final d'Helsinki de 1975 et est à l'origine de l'ajout de la deuxième corbeille :

« Coopération dans les domaines de l'économie, de la science et de la technique, et de l'environnement ». Je sais aussi que vous comprenez l'importance de la région de la Méditerranée, comme défini dans l'Acte final d'Helsinki de 1975 à la section « Questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée ».

Je crois que cette compréhension est également derrière un grand nombre d'initiatives récentes qui ont été entreprises par les états participants, à l'occasion des différents forums. Nous avons bien sûr le Processus de Barcelone, maintenant l'Union pour la Méditerranée, sous la direction de l'Union européenne. Nous avons aussi l'initiative américaine de Zone de libre-échange du Moyen-Orient qui a été lancée en 2003. Puis,

pour revenir à notre pays, le Canada a conclu un accord de libre-échange avec Israël (en 1997) et avec la Jordanie. Cet accord, qui comprend des accords connexes sur la coopération dans le domaine du travail et sur l'environnement, vient tout juste d'être signé, à la fin du mois de juin 2009. Le Canada a aussi conclu des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) avec l'Égypte, le Liban et la Jordanie, il en négocie actuellement avec la Tunisie et Bahreïn; il en signera un sous peu avec le Koweït.

Ces initiatives ont surtout été bilatérales et certaines mesures ont même récemment perdu de la vitesse. Elles constituent néanmoins des pas dans la bonne direction et ne peuvent avoir des répercussions positives qu'à court, à moyen et à long terme pour la région de la Méditerranée, surtout si celle-ci devient finalement une région de libre-échange.

Imaginez tous les avantages d'une région méditerranéenne de libre-échange : l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges de produits manufacturés, ainsi que la libéralisation du commerce des services. Les transferts de technologie, l'augmentation des investissements, le développement économique et les réformes qui découlent des types d'initiatives que nos gouvernements envisagent créeraient des emplois pour les jeunes, qui sont de plus en plus nombreux dans la région. Le nombre de femmes au sein de la population active augmenterait, le climat commercial s'améliorerait (surtout pour les petites et moyennes entreprises), la région développerait sa capacité en sciences et en technologies, et une société axée sur le savoir serait créée. Enfin, l'écart de prospérité entre le Nord et le Sud de la Méditerranée serait résorbé.

Le chemin à parcourir est encore long. Il suffit de regarder quelques-unes des dernières statistiques pour connaître la réalité de la région. Si la région a connu une croissance économique depuis 1981 (de 2,4 % entre 1981 et 1990 et de 3,1 % entre 1991 et 2000, par exemple), il n'empêche que les retombées sont moindres étant donné la forte croissance démographique. Si bien qu'entre 1980 et 2004, le produit intérieur brut (PIB) par habitant n'a augmenté que de 0,5 % par an dans les pays arabes. Le prix élevé du pétrole a certainement été une aubaine pour eux, mais pas complètement compte tenu de sa vulnérabilité vis-à-vis de la demande et du fort rendement économique mondial. On prévoit donc que la récession et la crise financière mondiales feront baisser à 3,3 % le taux de croissance économique de la région en 2009. La reprise n'est prévue que pour 2010, date à laquelle le taux de croissance économique devrait atteindre 4,3 %. D'autres secteurs, comme l'agriculture et le secteur manufacturier, ont également souffert de la domination de l'industrie du pétrole.

Si les taux de chômage étaient en baisse avant la crise financière, ils étaient (et sont encore) toutefois beaucoup trop élevés. En 2005, le taux de chômage au Moyen-Orient et en Afrique du Nord était de 10,8 %, et de 14,4 % dans les pays arabes. Environ 60 % de la population arabe a moins de 25 ans. Les Nations Unies estiment que la population des pays arabes atteindra 395 millions de personnes d'ici 2015... soit seulement 6 ans... contre 317 millions en 2007. Ces données démographiques ne peuvent qu'avoir des répercussions sur le potentiel et la durabilité de l'économie et des ressources de la région. Selon le rapport préparé en 2009 par le Programme des Nations Unies sur le

développement humain, qui porte sur le développement humain dans le monde arabe, les pays arabes auront besoin d'environ 51 millions nouveaux emplois d'ici 2020.

Le marché du travail dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord se caractérise par le faible taux de représentation des femmes dans la population active. Ce taux est passé de 28 % en 2000 à 31 % en 2005, pour chuter à 26 % en 2007, soit un taux beaucoup plus bas que la moyenne mondiale, qui se situe à 40,3 %.

De plus, la majorité de la population arabe vit sous le seuil de la pauvreté. En 2005, environ 20,37 % des Arabes vivait avec moins de 2 dollars par jour.

Ce que je veux que nous comprenions bien, c'est que l'enjeu consiste à promouvoir autant le commerce et les investissements interrégionaux que les relations en matière de commerce et d'investissements de la région avec l'Europe et l'Amérique du Nord. Par exemple, entre 2000 et 2007, période pendant laquelle le prix du pétrole était élevé, le commerce de marchandises total de la région est passé de 48 % à 57 % du PIB, notamment entre les pays de la Méditerranée et ceux d'autres régions. Cette situation s'explique en partie par un manque d'uniformité dans les obstacles tarifaires entre les pays, par des obstacles non tarifaires relativement élevés ainsi que par la présence d'obstacles au commerce des services. Quant aux investissements de la région (qui sont surtout faits par la région elle-même), ils ont quintuplé, passant de 4,7 milliards à 26,4 milliards de dollars entre 2000 et 2006. Mais la crise financière a grandement réduit les mouvements de capitaux. La Banque mondiale a d'ailleurs déterminé que le Liban, la Syrie, la Jordanie et l'Égypte étaient particulièrement sujets à des mouvements de capitaux négatifs.

Selon les conclusions du rapport de 2009 sur le développement humain dans le monde arabe, si le développement humain tarde autant dans cette région, c'est en raison de la fragilité des structures politiques, sociales, économiques et environnementales.

Pendant ce Forum, nous avons eu l'occasion d'entendre d'éminents experts s'exprimer sur l'engagement de l'OSCE vis-à-vis de la Méditerranée. Il s'agit d'un témoignage sur l'importance des enjeux et leurs retombées. Je souhaiterais que le travail entrepris et l'engagement de l'OSCE se poursuivent.

En tant que parlementaires, nous avons l'obligation envers nos citoyens d'élaborer des politiques qui tiennent compte de leurs intérêts. Mais nous avons également une obligation envers nos citoyens de demain. C'est dans cet esprit que je transmets le flambeau à la prochaine génération. Je vous serai à tout jamais reconnaissant, vous collègues parlementaires, pour ce que vous m'avez appris pendant toutes ces années, et je vous souhaite beaucoup de succès dans vos projets.

Annexe 3

Notes d'allocution pour M. David Tilson, député

Coopération régionale en matière de sécurité énergétique

Collègues parlementaires,

Je suis heureux de pouvoir souligner certains aspects de la perspective canadienne au sujet de la coopération régionale en matière de sécurité énergétique et espère ainsi faire avancer le débat.

Tout d'abord, je constate, particulièrement dans un forum comme celui-ci qui réunit 56 pays, que la définition et l'importance qu'un pays donne à la sécurité énergétique varient en fonction de la capacité de production, de la consommation et de certaines dynamiques régionales.

À cet égard, le Canada occupe une position unique. Nous sommes un pays riche en hydrocarbures et en sources d'énergies renouvelables, comme l'hydroélectricité et l'énergie éolienne, en plus de figurer parmi les principaux acteurs de l'industrie de l'énergie nucléaire, grâce à notre production d'uranium notamment. Ainsi, le Canada se classe au sixième rang des plus grands producteurs d'énergie et au cinquième rang des plus grands exportateurs. À noter que 99 % de l'énergie exportée est destinée aux États-Unis. C'est pourquoi il semble évident que, sur le plan de l'énergie, notre prospérité et notre développement économique passent d'abord et avant tout par une approche axée sur le marché.

Notre quête de sécurité énergétique correspond donc à notre profil. En tant que fournisseur d'énergie, le Canada a la responsabilité de veiller à la disponibilité de ses ressources pour ses marchés, ce qui se traduit surtout par l'adoption de politiques qui prône l'utilisation durable et efficace des ressources. À l'échelle nationale, le Canada a encouragé les pratiques écoénergétiques par l'intermédiaire de divers programmes, dont les initiatives écoÉNERGIE, d'une valeur de 3,8 milliards de dollars. Ces initiatives comprennent les subventions du programme de rénovation des maisons et le financement des projets d'énergie renouvelables.

Les programmes de ce genre ont permis de réaliser d'importantes économies d'énergie et donc de coûts.

Pour le Canada, la sécurité énergétique signifie également garantir l'intégrité de l'infrastructure qui fournit l'énergie pour éviter qu'elle soit compromise, de manière intentionnelle ou non. Étant donné le caractère hautement intégré du système énergétique nord-américain, nous prenons nos obligations à cœur et nous réalisons d'importants progrès avec les États-Unis pour défendre nos intérêts communs dans ce domaine.

L'énergie constitue un aspect essentiel de notre développement économique et social. C'est donc en toute logique que le dialogue doit se poursuivre à l'échelle mondiale et régionale pour soutenir davantage les marchés de l'énergie efficaces et veiller à ce que les répercussions environnementales soient prises en compte dans l'élaboration des politiques. Il me tarde de débattre de ce sujet avec vous.

Merci de votre attention.

Annexe 4

Notes d'allocution pour M. David Tilson, député

Politique climatique et environnementale

Collègues parlementaires,

Je suis heureux de pouvoir vous faire part de mes inquiétudes sur les changements climatiques et de mon désir de tendre vers un avenir où les émissions de carbone seront moindres.

Je suis d'avis que nous allons déjà dans la bonne direction. Le Canada a joué un rôle de premier plan en invitant d'autres pays de l'Amérique et du monde à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020, pour ensuite mettre le cap sur des réductions de 60 à 70 % d'ici 2050.

Que ce soit à l'échelle internationale, par l'intermédiaire des négociations de Copenhague, ou à l'échelle de l'Amérique, dans le cadre du Dialogue sur l'énergie propre entre le Canada et les États-Unis, nous nous employons à atteindre ces objectifs de façon constructive et responsable. Par exemple, dans le cadre du Dialogue sur l'énergie propre, nous collaborons avec un important partenaire économique pour faire accélérer le développement et le déploiement des technologies d'énergie propre.

En effet, le Canada est un chef de file en matière de technologies d'énergie propre et le prouve en consacrant plus de 3 milliards de dollars aux grands projets de capture et de stockage de carbone à vocation commerciale qui peuvent, en définitive, profiter au monde entier. Qui plus est, le Canada a confirmé son rôle de chef de file en participant, avec l'aide d'autres États participants de l'OSCE, comme les États-Unis, le Royaume-Uni et la Norvège, à la fondation du Global Carbon Capture and Storage Institute en vue de faire avancer cet aspect essentiel que sont les technologies d'énergie propre.

La plupart des mesures qui nous permettront d'atteindre nos objectifs à l'échelle du pays, du continent et du monde nécessiteront des fonds publics. Force est de reconnaître que le secteur privé a également un rôle important à jouer.

C'est pourquoi notre plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre doit promouvoir la prospérité économique et la santé du secteur privé.

Le Canada met déjà l'accent sur l'importance d'établir un lien entre la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prospérité économique au moyen d'investissements écoresponsables de plus de 2 milliards de dollars en réponse à la crise économique, dans les domaines de la protection de l'environnement, de la stimulation de l'économie et des progrès technologiques. De plus, nous prenons part à des partenariats public-privé conçus pour appuyer les investissements privés et réduire les coûts commerciaux liés à la capture et au stockage du carbone.

À l'approche de la conférence de Copenhague en décembre, inspirons-nous les uns les autres. Rappelons-nous que, si l'importance de la conférence de Copenhague se fera effectivement ressentir à court terme, il n'empêche que les réels progrès seront mesurés en fonction des résultats à long terme.

Merci de votre attention

Annexe 5

Notes d'allocution pour M. Peter Goldring, député

Politique climatique et environnementale

Collègues parlementaires,

Je suis heureux de pouvoir vous faire part de mes inquiétudes sur les changements climatiques et l'Arctique. Même si le Canada compte parmi les rares états de l'Arctique présents à cette Assemblée parlementaire de l'OSCE, nous avons tous en tête la situation de cette région et les changements climatiques qui la touchent.

L'Arctique est particulièrement sensible aux changements climatiques, qui y sont déjà apparents. Le recul des glaces marines s'effectue à un rythme alarmant, ce qui nuit aux mammifères marins qui ont besoin de la glace et à la grande biodiversité de l'Arctique. Parallèlement, l'augmentation de la quantité d'eau libre entraîne une hausse de la température de l'eau, ce qui contribue à l'accélération du réchauffement de la planète.

Le Canada reconnaît sa responsabilité dans l'équilibre entre, d'une part, l'exploitation des occasions de développement potentiellement lucratives qu'offre le réchauffement de l'Arctique et, d'autre part, l'intendance des ressources de la région. Pour y arriver, le Canada a pris, entre autres, les initiatives suivantes :

- soutenir le programme de recherche de l'Année polaire internationale sur les répercussions des changements climatiques, particulièrement sur le plan humain;
- participer à la mise sur pied d'une station de recherche sur l'Arctique de calibre mondial pour être à la fine pointe de la science environnementale et du développement de ressources;
- désigner la recherche sur le Nord comme étant prioritaire pour les conseils subventionnaires universitaires.

À l'occasion de la réunion d'avril 2009 du Conseil de l'Arctique, le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'Évaluation de la navigation maritime dans l'Arctique et dans l'Évaluation des activités pétrolières et gazières. Ces évaluations nous aident à mieux gérer les répercussions environnementales, sociales, économiques et sanitaires qu'auront les futures activités pétrolières et gazières dans l'Arctique.

Le Canada travaille continuellement avec d'autres pays de l'Arctique et du monde, notamment dans le cadre de la réunion en juillet du G8 à L'Aquila, en Italie, et de celle de décembre à Copenhague, dans le but de protéger l'héritage de l'Arctique pour les générations futures et d'établir un protocole international efficace pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Qu'il s'agisse de leurs répercussions dans l'Arctique ou ici, dans la région méditerranéenne, les changements climatiques constituent un problème international qui nécessite des solutions internationales. J'encourage chacun de nous, en tant que

parlementaires, à poursuivre l'effort mondial et à promouvoir la conclusion d'une entente efficace et équitable à Copenhague.

En terminant, j'aimerais féliciter nos hôtes, d'une part, d'avoir reconnu l'importance de cet enjeu et, d'autre part, d'avoir permis aux parlementaires d'en discuter et de faire connaître les dernières initiatives entreprises à cet égard.

Merci de votre attention.

Annexe 6

Notes d'allocution pour M. Peter Goldring, député

Utilisation optimale des ressources naturelles pour la sécurité humaine

Collègues parlementaires,

Je suis heureux de pouvoir me prononcer brièvement sur ce sujet, particulièrement en ce qui a trait au lien qui existe entre le développement économique durable et notre responsabilité en matière de protection de l'environnement.

Comme certains d'entre vous le savent, je suis député de l'Alberta, au Canada, une province riche en ressources naturelles précieuses, comme le pétrole et le gaz naturel. En effet, le Canada se classe au sixième rang des plus grands producteurs d'énergie et au cinquième rang des plus grands exportateurs. À ce titre, la province a tiré d'importantes leçons de ses efforts pour maintenir un équilibre entre les défis posés par l'approvisionnement en énergie et les répercussions environnementales de la production.

D'ailleurs, l'industrie pétrolière canadienne figure parmi les plus grandes innovatrices dans le domaine de l'énergie, notamment du fait des inquiétudes grandissantes manifestées par le public au sujet des changements climatiques. Il convient, à ce titre, de tenir compte des vastes répercussions du développement des sables bitumineux de l'Alberta.

Par exemple, l'accent mis sur la recherche et le développement dans le domaine des technologies des combustibles fossiles plus propres et de leurs applications constitue un aspect important non seulement de la réponse mondiale aux changements climatiques, mais aussi de l'industrie des sables bitumineux au Canada. Le Canada est un chef de file mondial en matière de capture et de stockage de carbone. Dans le cadre de son programme Initiative écoÉNERGIE sur la technologie, le gouvernement a récemment accepté des propositions soumises par des entreprises de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan qui permettront d'illustrer comment la capture et le stockage du carbone peuvent servir à la réduction des émissions produites par les activités liées aux sables bitumineux. Le gouvernement a aussi annoncé dernièrement qu'il s'engageait à consacrer 3 milliards de dollars aux technologies de capture du carbone, un montant qui comprend la création d'un nouveau fonds pour l'énergie propre.

De tels programmes s'inspirent de ceux exécutés par les gouvernements provinciaux. Par exemple, l'Alberta verse une partie de ses revenus générés par les producteurs de sables bitumineux à un fonds sur la technologie consacré en partie au développement de la capture du carbone.

Si la diversification constitue un élément clé de l'utilisation optimale des ressources naturelles pour la sécurité humaine, je pense qu'il est important d'examiner attentivement le rôle potentiel du développement des technologies et des sables bitumineux. S'il est entrepris de manière responsable et adéquate, le développement des sables bitumineux peut faire partie de la solution à long terme pour répondre aux

enjeux de sécurité énergétique et atténuer les changements climatiques. C'est avec enthousiasme que le Canada souhaite participer à l'établissement d'un nouveau partenariat mondial pour faire progresser les technologies de capture et de stockage de carbone.

Merci de votre attention.

Annexe 7

Notes d'allocution pour M. Todd Russell, député

Utilisation optimale des ressources naturelles pour la sécurité humaine

Collègues parlementaires,

J'aimerais commencer par féliciter nos hôtes d'avoir organisé une réunion aussi passionnante. C'est la première fois que je participe à une réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, et il me tarde de suivre les travaux de l'Assemblée ainsi que de contribuer autant que possible à l'atteinte de son mandat.

Au cours des deux dernières années, nous avons discuté de plusieurs enjeux et défis majeurs concernant la sécurité énergétique, les changements climatiques et la façon d'exploiter les ressources naturelles de la Terre. Nous étions d'accord sur certains points, mais pas sur d'autres. Mais dans tous les cas, j'ai senti qu'on manifestait une véritable inquiétude, ce qui me touche personnellement. Je suis député canadien de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Cette région du nord des Maritimes constitue un exemple parfait des enjeux débattus à la conférence de Copenhague. Toutefois, il n'est pas seulement question des vastes ressources naturelles actuelles et potentielles de la province; il s'agit également de ses habitants. Pour ma part, je veux juste m'assurer que nous n'excluons pas du débat, ici ou à Copenhague, les groupes marginalisés de notre société, car eux aussi ont un rôle à jouer. Je fais référence aux groupes autochtones, aux pauvres et aux handicapés. Dans certains cas, leur qualité et leur mode de vie sont transformés, de manière positive ou négative, par les répercussions des changements climatiques, tout comme ils seront transformés par les décisions prises par nos administrations. En tant que membre d'une collectivité autochtone, je sais que nous souhaitons que Copenhague soit synonyme de progrès.

En terminant, je dirais que les passions qui animent nos discussions sont bon signe. Comme on a coutume de dire dans ma collectivité, si l'esprit peut parfois s'embrouiller, le cœur, lui, dit vrai. C'est ce principe, selon moi, qui a régi nos échanges. J'espère que de telles occasions se présenteront de nouveau.